

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 novembre 2023

Délibération n° 2023- 27

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 18h00,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 31 octobre 2023.

Objet : Décision modificative n°1 au budget 2023

Etaient présents : 7

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE (Vice-Présidente), Frédéric GOULIER, Vincianne TROUBAT, Laurence AUCLIN, Remi DELATTE, Frédéric TISSOT.

Etaient absents ou excusés : 5

Mesdames Françoise CAMILLERI (pouvoir à Mme Patricia RABELKA M'BENGUE), Elise DESCHAMPS (pouvoir à M Frédéric TISSOT) et Messieurs Eimen RIANI, Jean-François GUENIN, Daniel BLATRIX (pouvoir à Mme Laurence AUCLIN).

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Véronique CHARBOIS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur Jean-François DODET (Président) expose le rapport suivant :
Vu le code d'Action Sociale des Familles ;

Le CCAS s'est doté fin 2022 de deux logiciels pour :

- Le suivi des dossiers des demandeurs de logements et du parc logement ;
- Le suivi des bénéficiaires des aides sociales légales et facultatives.

Suite aux absences puis aux départs des agents du pôle Innovation sociale, les formations ont été suivies par un élu, Adrien Huguet. L'arrivée d'un nouvel agent nécessite de passer à nouveau commande pour ces mêmes formations, mais l'inscription du crédit alloué au budget primitif 2023 s'avère insuffisante.

Le conseil municipal, par délibération du 19 juin 2023, a octroyé une subvention supplémentaire de 6 000 € au CCAS afin que les dépenses nécessaires aux formations puissent être réalisées.

Les inscriptions de crédits sont les suivantes :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Op. Réelles	Op. ordre	TOTAL
011	6184 FORMATIONS		6 000.00		6 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total		6 000.00	0.0	6 000.00

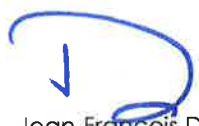
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
74	74748 Participation de la commune		6 000.00		6 000.00
	Recettes de fonctionnement - Total		6 000.00		6 000.00

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver, au niveau de chaque section et de chacun des chapitres indiqués ci-dessus, la décision modificative n°1 au budget primitif 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, APPROUVE 10 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), la décision modificative, comme énoncé ci-dessus.

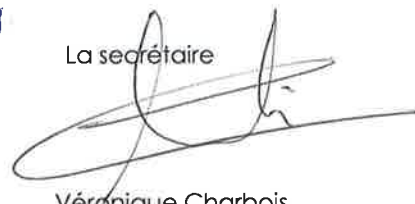
Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **28 NOV. 2023**
Le Président,



Jean-François DODET

La secrétaire



Véronique Charbois

Date de publication :